

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de  
SARCELLES  
Canton de GOUSSAINVILLE  
Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE-le : 16 septembre 2024

TRANSMIS le : 16 septembre 2024

**NBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 18

Présents : 11

Votants : 17

**OBJET :**

**Approbation d'un avenant  
d'une convention signée avec la  
communauté d'agglomération  
Roissy Pays de France**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt quatre  
Le jeudi 12 septembre à 20H45**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**

**Etaient présents :**

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUDRÉ Sybille, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne, LEBEC Fanny,

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles.

Absents : M. DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : M. VIRLOGEUX Christophe donne pouvoir à Mme LE BEC Fanny  
Mme DAUPTAIN Marie-Hélène donne pouvoir Mme BARON Claudine  
M.BÉLAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle  
Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège  
M. MOURET Stéphane donne pouvoir à M. Frédéric MOIZARD  
M. Gérard DRÉVILLE donne pouvoir à M. Jean-Charles BOCQUET

Secrétaire : Mme CAQUIN Michèle

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que nous avons signé en 2022 une convention avec la communauté d'agglomération dans le cadre d'une mutualisation de services liée à la commande publique. Cette prestation destinée aux communes de moins de 20 000 habitants est très utile pour la gestion des marchés publics car nous n'avons ni qualification suffisante ni outils pour être autonomes.

Pour mémoire, nous les avons sollicités pour les marchés d'entretien de voirie et d'entretien des espaces verts. Ils nous ont aidé dans l'élaboration du marché, son analyse et nous leur demandons conseils en cas de problème.

L'objet de l'avenant à approuver est : l'ajout d'une prestation pour l'analyse technique des offres pour les communes de moins de 2500 habitants et l'ajout d'une prestation relecture de contrats pour les communes de moins de 20 000 habitants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

1/ **Autorise** le Maire à signer cet avenant,

2/ Délibération transmise à Monsieur Le Sous-Préfet de SARCELLES, ainsi qu'au Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire  
Frédéric MOIZARD

